TRIBUNAL DE SIDI-BEL-ABBÈS

Quatre policiers condamnés après la mort d'un émeutier

Très tard dans la nuit de jeudi à vendredi dernier, la cour criminelle de Sidi Bel-Abbès, siégeant en cette session, a rendu son verdict dans l'affaire du décès d'un jeune émeutier à Aïn-Témouchent, condamnant à cinq ans de prison ferme l'officier de police, l'accusé principal, et à trois ans de prison, trois autres agents de l'ordre public alors que l'un inspecteur de police, le chef de service de la PJ et un autre agent ont été acquittés.

Les faits remontent à juin 2011 lorsque des émeutes ont embrasé la ville de Aïn-Témouchent après l'affichage des listes des bénéficiaires de logements sociaux. Ce qui n'était au départ qu'un mouvement de contestation de la part des personnes écartées desdites listes a tourné rapidement à l'émeute lorsque les protestataires ont décidé de marcher vers le siège de la radio locale. Sur ordre, la police a interdit aux contestataires de franchir le dispositif, ce qui a constitué le détonateur de l'émeute.

Un jeune émeutier a été blessé dans une situation confuse. Evacué vers l'hôpital de Aïn-Témouchent, ce dernier a subi une intervention chirurgicale. Son état s'étant dégradé, il sera transféré au CHU d'Oran où il décédera 14 jours plus tard.

Six policiers, dont l'officier accusé principal, le chef de service de la PJ, un inspecteur et trois agents de l'ordre public ont été arrêtés à l'issue de l'enquête. Ils seront placés sous mandat de dépôt. Leur procès s'est ouvert le mercredi 21 mars à Sidi Bel-Abbès, pour durer deux jours.

Lors du procès, l'accusé principal niera les accusations portées à son encontre, à savoir avoir arrêté et frappé la victime. Il déclarera : «Je ne l'ai pas arrêté, ni conduit au commissariat. J'ai interpellé un autre émeutier que j'ai ramené au commissariat et j'ai trouvé là la victime. Je n'ai pas frappé la victime.»

Si l'accusé principal s'est défendu avec véhémence de ne pas être l'auteur des coups qui ont causé la mort de l'émeutier, la sœur de la victime, ainsi qu'un autre émeutier détenu dans le même commissariat, nous affirment avoir vu l'accusé porter des coups à son défunt frère, ce qui a été à charge pour l'officier de police.

Selon le rapport du médecin légiste, le défunt a été victime d'une hémorragie interne due à des coups.

L'accusation avait requis 15 ans de prison contre l'officier et 10 ans contre les autres accusés.

Après 10 heures de délibération, la cour s'est finalement prononcée.

A. M.

TARIK-IBN-ZIAD (AÏN-DEFLA)

Deux actions terroristes font un mort et deux blessés

Vendredi dernier, peu après 18 h, des gardes communaux, qui se trouvaient sur la terrasse du poste d'observation situé au lieu-dit Illouza (l'amendier), ont été la cible de tirs venant du sommet d'une colline surplombant le PO. Un des gardes communaux, le chef de poste, est décédé tandis que son collègue est gravement blessé.

Hier samedi au lever du jour, des éléments de l'ANP ont entamé un ratissage dans la région d'où provenait le mitraillage du poste d'observation la veille. Au cours de cette opération, un élément de l'ANP a sauté sur un engin piégé, se blessant gravement à la jambe. Il a été évacué vers une structure hospitalière de l'armée. Selon nos sources, ses jours ne sont pas en danger.

Karim O.

AU CHÔMAGE TECHNIQUE DEPUIS 14 MOIS

250 marins de CNAN groupe demandent leur régularisation

Les 250 marins dépendant à l'origine de CNAN groupe ne sont toujours pas fixés sur leur sort. Les marins affirment avoir été informés par le directeur général de la CNAN qu'ils ne dépendaient pas du groupe. Les marins qui s'interrogent sur leur sort disent aussi douter de l'information donnée par le groupe IBC relative à leur redéploiement et au paiement de leurs arriérés de salaire.

F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) - Les déboires des marins qui sont passés depuis quelques semaines à des actions de protestation ont débuté en 2007 quand ils ont été détachés de CNAN groupe vers des navires algériens gérés par la Ship Management Company.

Les marins expliquent qu'ils avaient néanmoins conservé leurs droits en matière de relation de travail de personnel navigant permanent avec le groupe CNAN.

Photo : Djellel B.

Les marins reviennent à la charge.

Etant actuellement dans une situation économique critique, il a été décidé, soulignent-ils, de leur redéploiement au niveau d'entreprises maritimes tierces.

«Ce redéploiement provisoire des marins est en cours de réalisation mais rien ne vient garantir la continuité dans le temps de cette opération», a déclaré M. Rabah Youtichène, secrétaire général du syndicat des marins. Pour ce dernier, il est nécessaire qu'une solution définitive soit trouvée au problème des marins qui sont depuis plusieurs mois au chômage forcé.

Ils revendiquent ainsi «l'amorce d'un dialogue sérieux et immédiat entre les parties concernées en vue de la prise en charge des revendications des marins».

Ils exigent la réintégration du personnel navigant à la société mère CNAN groupe, la régularisation des arriérés de salaire conformément au contrat de cession d'actions d'IBC, la régularisation des charges sociales au niveau des différentes caisses ainsi que le paiement des indemnités des retraites pour le personnel navigant et le rapatriement et l'exploitation des navires. «Le premier responsable d'IBC a déclaré officiellement que nous serons redéployés et que nos arriérés de salaire nous seront réglés mais ses affirmations ont été faites sans précisions et de façon approximative. Cela n'est pas pour nous rassurer et nous ne voyons rien venir», a déclaré le secrétaire général du syndicat des marins.

F.-Z. B.

53e ANNIVERSAIRE DE LA MORT DES COLONELS AMIROUCHE ET SI EL-HAOUES

Tassaft Ouguemoun toujours fidèle à son héros

Entre le 19 mars et le 5 juillet de chaque année, deux dates marquant l'une la célébration du cessez-le-feu et la signature des accords d'Evian et l'autre célébrant l'indépendance «effective» de l'Algérie, il y a celle du 29 mars, date qui ne passe jamais inaperçue, loin s'en faut, au village Tassaft Ouguemoune, dans la commune d'Iboudrarène.

Le 29 mars, c'est la date commémorant la mort du colonel Amirouche Aït-Hamouda, tombé au champ d'honneur en cette même date de l'année 1959 avec son compagnon d'armes, le colonel Hamouda Ben Abderezak, dit si El Haouès, dans les monts de djebel Tameurt, à Boussaâda, dans la wilaya de M'sila.

Cette année encore, et à quelques mois du cinquantenaire de l'indépendance que l'Algérie s'apprête à célébrer avec toutes les controverses, ici en Algérie ou de l'autre côté, dans l'hexagone, l'histoire de notre guerre de Libération nationale, les jeunes du village natal du colonel Amirouche ont pris l'initiative, sous la conduite et l'assistance du comité du village et, naturellement, du fils du colonel, Nordine Aït Hamouda, de marquer cette 53e année par un riche programme d'activités culturelles, sportives et historiques. C'est aussi en vue de commémorer un autre évènement survenu à la même date du 29 mars d'il y a 10 ans, l'assassinat du jeune Yousfi Azeddine du village du colonel Amirouche, assassiné par les éléments de la Gendarmerie nationale de Tassaft lors des douloureux et sanglants évènements du Printemps noir de Kabylie.

Selon le projet de programme mis en place par les organisateurs, en attendant sa finalisation et son adoption définitive en fonction des confirmations attendues des différents invités et conférenciers, il est fait état d'activités sportives dont un mini-tournoi de football entre les jeunes du village, qui sera suivi par la suite d'un cross auquel participeront les trois catégories : benjamins, minimes et juniors.

Ces joutes sportives, qui seront également clôturées par des exhibitions d'arts martiaux par les athlètes du Club sportif Ath Budrar du village Tala n'Tazert, se dérouleront bien avant la date arrêtée des activités «officielles» qui, elles, se dérouleront entre les 28 et 30 mars courant.

Intervalle de temps durant lequel les hôtes de Tassaft Ouguemoune pourront découvrir à travers l'exposition murale permanente qu'abritera la cantine scolaire Ali-Mohamed Mohand-Ouidir, quelques documents historiques de notre guerre de Libération nationale et aussi sur les parcours et l'héroïsme du valeureux colonel Amirouche et ses compagnons d'armes.

Des conférences seront aussi au programme de cette 53e commémoration et seront animées, comme de tradition, par des historiques, qui ont accompagné ou approché le colonel ou ayant suffisamment de données sur les faits historiques pour dire l'histoire au lieu de «raconter» des histoires. Il y aura également des projections-vidéo de documents historiques ou de films documentaires se rapportant à l'évènement ou en rapport avec notre histoire.

Par ailleurs, les organisateurs ont dû renoncer à l'organisation d'un gala artistique initialement prévu, pour des représentations théâtrales pour des raisons de «gestion de l'espace et de la foule et aussi parce que le théâtre cadre mieux avec l'évènement», expliquent-ils.

Enfin, il est utile de rappeler que la cérémonie officielle de dépôt d'une gerbe de fleurs est prévue pour la journée du 30 mars courant pour permettre une plus grande présence du public et des autorités locales de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Sadek Aït-Salem